



CONTENTIEUX DES ESPACES MARITIMES AFRICAINS DANS TOUS SES
ETATS

COLLOQUE INTERNATIONAL

25 SEPTEMBRE 2019- 14H00-19H00

*AU CABINET GIDE LOYRETTE NOUEL
15 rue de Laborde, 75008 Paris*

PRESENTATION :

La géopolitique des espaces maritimes ne s'est développée qu'assez récemment, lorsque les Etats africains purent exercer leur souveraineté et juridiction sur de vastes espaces maritimes et leurs ressources. La question de la délimitation de leurs frontières maritimes a gagné réellement en importance durant la dernière décennie.

Depuis sa première édition en novembre 2017, le Colloque annuel l'Académie africaine de la pratique du droit international s'empare de ce sujet stratégique pour l'avenir de l'Afrique et le met en débat. La 2ème édition se tiendra le 25 septembre 2019 et s'engage également dans une nouvelle exploration, exigeante mais aussi prometteuse de la place du programme frontière dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Jusqu'à présent, seul un nombre limité de traités relatifs aux délimitations ont été conclus entre les Etats africains et ces instruments ne sont pas tous entrés en vigueur. Plusieurs délimitations maritimes sont encore indéfinies, notamment en raison de la complexité due à la configuration géographique particulière des côtes de certains Etats. L'Afrique est ainsi devenue le continent où on dénombre le plus d'affaires contentieuses relatives à la délimitation des frontières maritimes. Plusieurs pays africains ont décidé au cours de la dernière décennie de porter devant des instances juridiques internationales les différends les opposant au sujet de leurs frontières maritimes. Ces différends latents percent au grand jour en raison des appétits suscités par les perspectives pétrolières. De fait, notamment en raison des considérables enjeux économiques et géostratégiques liés à l'appropriation de ces ressources naturelles et halieutiques, les conflits n'ont eu de cesse de tirailler le continent. Leur résolution a pu emprunter la voie juridictionnelle ou diplomatique.

Au plan juridictionnel, l'Afrique est désormais devenue le continent où on dénombre le plus d'affaires contentieuses relatives à la délimitation des frontières ou de décolonisation, portées devant la Cour internationale de Justice. Tout récemment, la Cour internationale de Justice (CIJ) a rendu, le 25 février 2019 un avis consultatif relatif aux aspects juridiques de la séparation par le Royaume-Uni de l'archipel des Chagos de l'île Maurice dans le cadre de l'accession de celle-ci à l'indépendance.

La résolution des différends a pu emprunter également la voie diplomatique. Le Sénégal et la Guinée-Bissau se sont accordées en 1995 pour la création de l'Agence de gestion et de coopération (AGC). Il en est de même pour le Nigeria et Sao Tomé-et-Principe qui ont institué en 2001 une zone de développement conjointe de 34 500 kilomètres carrés. De la même façon, la RD Congo et l'Angola ont signé en 2004 un accord visant à l'exploration commune des eaux maritimes. Cette nouvelle ZIC n'a pas résolu le contentieux territorial angolo-congolais. Par ailleurs, au plan diplomatique, la Déclaration sur le Programme frontière de l'Union africaine et ses modalités de mise en œuvre, adoptée en 2007 par l'Union africaine, rappelle l'importance d'un « règlement négocié des différends frontaliers ».

Le colloque réunira une diversité d'acteurs, praticiens et chercheurs pour jeter un regard neuf sur les grandes jurisprudences internationales à partir des affaires africaines. Ce colloque s'adresse en particulier au personnel diplomatique, aux officiels gouvernementaux et aux avocats, aux juristes, universitaires.

PROGRAMME :

14h00- 15h30

Allocutions

Jean-Baptiste HARELIMANA, Avocat au Barreau de Nanterre, Président de l'Académie africaine de la pratique du droit international.

I. L'ACTUALITE NORMATIVE DU CONTENTIEUX DES FRONTIERES MARITIMES

Modérateur : Thouvenin, Professeur agrégé à l'Université Paris Ouest Nanterre-La Défense Secrétaire général de l'Académie de droit international de La Haye

- **Les dernières actualités de la délimitation des frontières maritimes africaines** - *Yacouba Cissé, membre de la Commission de droit international des Nations Unies.*
- **Le contentieux relatif aux îles Chagos** - *Milan Meetarbhan- Ancien Ambassadeur de Maurice auprès des Nations unies*
- **Les enjeux de la conciliation et de l'arbitrage dans les différends maritimes** - *Isabelle Rouche, Avocat à la Cour, Gide Loyrette Nouel*
- **Contentieux frontaliers et gestion des espaces fluviaux, lacustres et maritimes en Afrique** *Mutoy MUBIALA-Ancien fonctionnaire des Nations Unies et consultant international.*

15h30-18H30

II. LA GESTION DES RESSOURCES EN MER : ENJEUX ET PERSPECTIVES

Modérateur : Ambassadeur Dr. Namira NEGM, Conseillère juridique de l'Union Africaine

- **Négociations entre le Sénégal et la Guinée Bissau relatives à l'Accord de 1993 portant sur le partage des ressources halieutiques et pétrolières**- *Julio Mamadu Baldé, le Secrétaire général sortant de l'Agence de gestion et de partage « Zone de développement conjoint » entre le Sénégal.*
- **Le droit de la mer comme instrument pour l'exploitation économique des espaces maritimes des États africain** - *Jean-Marc Thouvenin, Professeur agrégé à l'Université Paris Ouest Nanterre-La Défense Secrétaire général de l'Académie de droit international de La Haye*
- **Gouverner la mer au-delà des juridictions nationales** : *Evolution, enjeux et perspectives pour l'Afrique- Guy-Fleury Ntwari, Conseiller juridique, Union Africaine*
- **Enjeux et perspectives africaines de la délimitation maritime dans le golfe de Guinée**- *Dr Maurice KAMGA, Secrétaire de la Cour internationale de Justice.*

Conclusions

- **Rapport de synthèse** - *Jean-Francois Akandji-Kombé, Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne, Université Paris I Panthéon-Sorbonne.*
- **19h00 : Cocktail**

Please RSVP to info.academie.apdci@gmail.com avant le 22 Septembre